Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi

~ CAFOB ~

B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E- mail : cafob.cafob1@yahoo.fr

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) CHARGE(E)) DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES NOTABLES COLLINAIRES EN MATIERE DE RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS

I. PRESENTATION DU CAFOB

Le Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB) est une Association sans but lucratif qui a été créée en date du 8 Février 1994 et agréée le 20 janvier 1997 par l'ordonnance ministérielle n° 530/044 du Ministère de l'intérieur et de la Sécurité Publique. Le CAFOB a pour vision « un Burundi paisible et prospère qui respecte les droits de la personne humaine et où la femme a les mêmes chances que l'homme et décident ensemble pour le futur ». Sa mission consiste à « renforcer les capacités opérationnelles des Associations et ONG membres afin qu'elles soient des interlocutrices efficaces en matière de paix, de genre et de développement et toutes autres questions concernant la femme».

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre du projet « **Contribuer à la réduction des violences domestiques basées sur le genre et des inégalités de genre dans les successions au Burundi»-REDUGENRE**, le Collectif des Associations et ONG Féminines (CAFOB) travaille avec des mécanismes communautaires actifs dans la zone d'intervention. L'institution des Notables collinaires a été identifiée comme un mécanisme durable car soutenue par un texte de loi et disposant d'un réel ancrage communautaire. De ce fait, les Notables collinaires doivent être mis à contribution en vue de prévenir et lutter contre les violences basées sur le genre (VBG), dénoncer les auteurs et améliorer le soutien communautaire aux victimes de VBG.

Sur base des leçons tirées à la suite des activités menées, les Notables collinaires sont appelés à faire des actions de médiation, d'arbitrage et de conciliation au sein de leur communauté en vue de prévenir d'éventuelles crises. En matière pénale, ils sont habilités à aplanir les conflits, c'est-à-dire à se prononcer sur le dédommagement civil d'une infraction. Dans leurs activités quotidiennes, les Notables collinaires doivent notamment désamorcer les tensions de voisinage en particulier les différends liés au partage des terres (généralement entre frères et sœurs), avant qu'ils ne s'aggravent. Les Notables collinaires ont également la délicate mission de recréer du lien social pour favoriser le vivre-ensemble, l'inclusion des femmes dans la sphère publique et la solidarité au niveau communautaire.

C'est pour cette raison que le CAFOB envisage de renforcer les capacités des Notables collinaires en matière de techniques de médiation, d'arbitrage et de conciliation, afin qu'ils s'acquittent convenablement de leur mission sur les différentes collines.

A cette fin, le CAFOB recrute un(e) Consultant(e) pour élaborer un module de formation sur la résolution pacifique des conflits, notamment les mécanismes de médiation, d'arbitrage et de conciliation dans les matières dont ils sont légalement habilités à faciliter. Le (la) Consultant(e) est également appelé (e) à organiser des actions de renforcement des capacités des Notables collinaires des anciennes provinces de BURURI, MWARO et MURAMVYA.

III. OBJET DE LA CONSULTANCE

Renforcer les capacités des notables à prévenir et à gérer pacifiquement les conflits au sein de leurs communautés pour contribuer à la cohésion sociale et à la paix durable en réduisant durablement les VBG en leur connaissance.

IV. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- ✓ Amener les notables à identifier et à distinguer les différents types de conflits (familial, foncier, ethnique, politique, économique, interpersonnel)
- ✓ Amener les notables à maîtriser les causes profondes, les acteurs et les dynamiques d'escalade des conflits dans leur localité
- ✓ Doter les notables des techniques de médiation, de négociation, de conciliation et d'arbitrage
- ✓ Amener les notables à adopter une posture de neutralité, d'impartialité, de confidentialité et de non-violence dans la gestion des conflits avec une sensibilité au genre renforcée
- ✓ Renforcer la capacité des notables à gérer leurs propres émotions et à désamorcer les tensions sans parti pris lors de leurs actions de médiation, de négociation et de conciliation des parties

V. CONTENU DE LA PRESTATION

- ✓ Elaboration d'un module de formation sur la résolution pacifique des conflits (en kirundi)
- ✓ Proposition d'une fiche pédagogique
- ✓ Elaboration des exercices d'évaluation des connaissances

- ✓ Animation des séances de renforcement des capacités des notables

VI. LIVRABLES

- ✓ Un module de formation sur la résolution pacifique des conflits en Kirundi
- ✓ Des outils d'évaluation des acquis de formation

VII. METHODOLOGIE

Le (la) consultant(e) proposera la méthodologie à appliquer dans les séances de formation des Notables collinaires

VIII. DUREE DE CONSULTANCE

La consultance est prévue pour une durée de huit (8) jours à partir de la date de signature du contrat. Le (la) consultant(e) choisi(e) doit fournir ses propres matériels de travail (ordinateur, tablettes, imprimante, téléphone etc.). Pour les déplacements, à l'intérieur du pays, le CAFOB prendra en charge les frais y afférents, suivant la grille de frais appliquée au programme. Les détails des déplacements requis pour mener à bien ce travail devront être mentionnés dans les propositions techniques et financières du (de la) consultant(e).

IX. LIEU DE LA CONSULTANCE

Les séances de formation auront lieu aux chefs-lieux des anciennes provinces de BURURI, MWARO et MURAMVYA.

X. QUALIFICATION ET EXPERIENCE

- ✓ Diplôme d'études supérieures spécialisées en droits de l'homme et résolution pacifique des conflits ou Licence en sciences sociales (Droit, Sociologie, Psychologie, Anthropologie, Genre et développement) avec une expérience avérée dans le domaine de la résolution des conflits
- ✓ Avoir des connaissances approfondies des questions de droits humains et de genre, attestées par des diplômes ou certificats de formation;
- ✓ Posséder des connaissances et une expérience de recherche / analyse dans le domaine de la médiation, arbitrage et/ou conciliation;
- ✓ **Expérience de travail avérée dans le domaine du renforcement des capacités des cibles/bénéficiaires du même niveau que les notables collinaires**
- ✓ Expérience de travail avérée dans les domaines multisectoriels pour des propositions d'améliorations de pratiques en matière de recherche de la paix

Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi

~ CAFOB ~

B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E- mail : cafob.cafob1@yahoo.fr

- ✓ Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication écrite et orale en français et en Kirundi;
- ✓ Avoir une maîtrise de l'outil informatique

XI. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

- ✓ Une lettre de motivation envoyée à Madame la Représentante légale du CAFOB
- ✓ Un CV détaillé
- ✓ Une offre technique et une offre financière
- ✓ Une copie de diplôme certifié ou tout autre document qui tient lieu d'équivalent
- ✓ Copie d'une attestation fiscale récente
- ✓ Une proposition d'un guide de formation sur la thématique ou des domaines similaires déjà élaboré

XII. DEPOT DE CANDIDATURE

Toute personne intéressée par le présent avis est priée de déposer le dossier comprenant une offre technique et financière, une lettre de motivation adressée à Madame la Représentante Légale du CAFOB, un CV détaillé, des attestations de services rendus, et tout autre document pouvant motiver sa sélection.

Les dossiers sous pli fermé sur lesquels est mentionné le poste demandé, sont à déposer au bureau du CAFOB sis à Bujumbura, Mukaza, Rohero, Avenue Source du Nil, N°5, BP 561 Bujumbura. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 18 novembre 2026, à 16h00. Le (la) candidat(e) retenu(e) sera informé(e) par téléphone.

Les dossiers des candidats non retenus ne leur seront pas remis.

Fait à Bujumbura, le 11/11/2026

NSENGIYUMVA Agathe

Représentante Légale du CAFOB

(CAFOB) B.P. 561 BUJUMBURA ONGs Féminines du BURUNDI